



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Prolongation-du-fonctionnement-des-reacteurs-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Prolongation du fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans : l'ASN revoit ses exigences à la baisse pour satisfaire celles d'EDF et du gouvernement**

25 février 2021

Prolongation du fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans : l'ASN revoit ses exigences à la baisse pour satisfaire celles d'EDF et du gouvernement

Ce 25 février 2021, l'Autorité de sûreté nucléaire a publié sa décision sur les conditions de la poursuite du fonctionnement des réacteurs de 900 MW au-delà de 40 ans. Sans surprise, celle-ci entérine un recul de la sûreté et ouvre la porte à toutes les dérives de fait accompli d'EDF.

Un nombre croissant de réacteurs du parc nucléaire français se rapproche ou a déjà dépassé les 40 ans de fonctionnement, échéance critique à partir de laquelle les risques de rupture de la cuve s'accroissent dangereusement. Une prolongation du fonctionnement des réacteurs au-delà de cette échéance augmenterait dangereusement les risques pour les populations. Rappelons qu' EDF - dans une situation financière difficile - ne parvient déjà pas à assurer une maintenance correcte de ses installations, comme en témoigne la découverte régulière d'incidents de "non-tenue au séisme" [1].

Or depuis 2016, EDF considère comme acquis que les réacteurs du parc nucléaire français fonctionneront jusqu'à 50 ans, voire même jusqu'à 60 ans. Le gouvernement a entériné ce souhait dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui prévoit que quasiment tous les réacteurs - y compris ceux destinés à être arrêtés d'ici à 2035 - iraient jusqu'aux 50 ans de fonctionnement. **Plutôt que de se montrer intransigente sur la sûreté, l'ASN a pris acte de cette décision, adoptée sans aucune consultation des populations. Pire : dans sa décision, elle a revu ses exigences à la baisse pour s'adapter aux difficultés industrielles que pourrait rencontrer EDF.**

Ainsi, entre le projet de décision mis en consultation et la décision publiée ce jour, l'ASN a repoussé de plusieurs années la date butoir pour la réalisation de certaines prescriptions. Par exemple, la mise en oeuvre de dispositions jugées nécessaires pour la sécurité des piscines d'entreposage du combustible a été repoussée de 5 ans [2]. L'ASN justifie les délais par la prise en compte de "la capacité du tissu industriel à les réaliser avec le niveau de qualité attendu, ainsi que de la nécessaire

formation associée des opérateurs". Mais si EDF n'est actuellement pas en capacité de réaliser ces travaux correctement, qui dit qu'elle le sera plus tard, au vu de sa situation financière très dégradée ?

La lettre adressée par l'ASN à EDF est également éloquent. Alors qu'il était initialement question d'appliquer aux centrales nucléaires de plus de 40 ans les mêmes exigences qu'à la dernière génération de réacteurs, il n'est plus question que de les "rapprocher" de ce niveau de sûreté. L'ASN parle de "réduire le risque d'accident avec fusion du coeur" et d'en "limiter les conséquences". L'ASN parle de "réduire le risque d'accident avec fusion du coeur" et d'en "limiter les conséquences", actant qu'une telle éventualité est possible.

Surtout, l'ASN entérine pour de bon le fait que les travaux requis pour le passage de cette échéance seraient réalisés en deux phases. La deuxième, qui comprend un certain nombre de mesures post-Fukushima, pourra être réalisée jusqu'à 5 ans après la visite décennale elle-même (voire 6 pour certains réacteurs) ! Sachant que les réacteurs abordent leur 4ème visite décennale à 42 ans en moyenne, ils verraient donc la fin des travaux à près de 47 ans de fonctionnement...

Avec un processus autorisant des travaux aussi tardifs, tout laisse à croire que certains pourraient ne jamais être réalisés. Le retard déjà pris dans la réalisation des mesures post-Fukushima l'illustre bien [3]. EDF engagerait-elle des transformations longues et coûteuses pour des réacteurs promis à la fermeture quelques années après ? Entre difficultés industrielles, volonté de réduire les coûts et pratique du fait accompli, ne risque-t-elle pas plutôt d'effectuer des travaux au rabais, voire de les repousser pour finalement demander à en être dispensée, comme elle l'a déjà fait par le passé [4] ? Ou encore, si ces travaux sont effectivement réalisés, ne risque-t-elle pas de tirer prétexte de leur amortissement pour imposer la prolongation de réacteurs à bout de souffle ?

Il est inacceptable que l'ASN s'ajuste ainsi aux conditions d'EDF et permette une prolongation de la durée de fonctionnement des réacteurs assortie d'une dégradation de la sûreté. Son devoir est normalement de protéger les populations, pas de ménager l'industrie nucléaire.

Nous appelons chacune et chacun à s'opposer à la poursuite du fonctionnement de ces vieux réacteurs, qui générerait par ailleurs la production de déchets ingérables supplémentaires. Pour préserver les générations futures, l'urgence doit être de changer de système énergétique de façon pérenne, pas de gaspiller des dizaines de milliards d'euros dans le rafistolage illusoire de vieux réacteurs pour tenter de les faire tenir une ou deux décennies de plus.

Notes

[1] [Voir un aperçu ici](#)

[2] Par exemple, pour la centrale de Chinon, la date butoir pour ces travaux a été repoussée de 2024-2031 à 2029-2036.

[3] Voir [la note de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur l'état d'avancement des normes post-Fukushima](#), qui confirme que leur mise en application sur l'ensemble du parc ne sera pas effective avant 2034 !

[4] En 2012, l'ASN avait imposé à EDF la mise en place de diesels d'ultime secours sur tout le parc. EDF a finalement obtenu que Fessenheim en soit dispensée, alors même que ce dispositif reste nécessaire plusieurs années après sa fermeture. [Nous avons déposé plainte à ce sujet.](#)